

# Département de la Haute-Garonne

o-o

## Mairie de Sainte-Livrade

### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2020



L'an deux mille vingt, le 02 juillet, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Livrade dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Mme Sylviane COUTTENIER, Maire.

#### **Présents :**

Mmes Sylviane COUTTENIER, Emilie JAEN-CELLA, Corine LAUDANA, Marie-Andrée RIEU, Rachel TRILHE.  
MM. Christophe COSTES, Cédric FOURCASSIER, Jacques LARRUE, Michel MORICE, Jean-Louis ZARATE.

**Absente excusée :** Néant.

**Absents :** Fabien FERRADOU.

**Procurations :** Néant.

**Madame Rachel TRILHE a été élue secrétaire de séance.**

#### **01. Approbation procès-verbal de la séance du 25 mai 2020**

Le procès-verbal de la séance du 25 mai 2020 est approuvé à l'unanimité.

Membres en exercice	11
Présents	10
Votants	10
Pour	10
Contre	0
Abstentions	0

#### **02. Vote des taux des taxes locales (N° 2020JUIL02\_01)**

Vu l'article 1639 A du code général des impôts, les collectivités locales doivent faire connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives aux taux des impositions directes perçues à leur profit.

Pour l'année 2020, madame le maire présente les éléments qui figurent sur l'état 1259 des services fiscaux, qui mentionne notamment, les bases d'imposition, les taux de l'année précédente et le montant du produit attendu à taux constant. Le maire demande à l'assemblée délibérante de fixer les taux pour 2020.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité le maintien des taux par rapport à 2019.**

<i>Taxes</i>	Taux 2019	Taux 2020
Habitation	9.97 %	<b>9.97 %</b>
Foncier bâti	12.78 %	<b>12.78 %</b>
Foncier non bâti	59.85 %	<b>59.85%</b>

Membres en exercice	11
Présents	10
Votants	10
Pour	10
Contre	0
Abstentions	0

### 03. Autorisation signature convention de servitude avec ENEDIS (2020JUIL02\_02)

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2241-1,  
Vu la délibération du conseil municipal du 12 mars 2020 n°2020MARS12\_06 portant déclassement d'une portion de la voie communale n°5 en chemin rural,  
Vu le code rural, et notamment son article L160-1,

Madame le maire rappelle que la portion de la voie communale n°5 située entre la route de l'autan et la route du soulan n'était plus accessible aux véhicules depuis de nombreuses années, le conseil municipal a donc décidé du déclassement de cette portion de voie communale en chemin rural par délibération du 12 mars 2020 n°2020MARS12\_06. Il s'agit désormais d'un chemin rural.

Madame le maire indique ensuite qu'afin d'améliorer la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, ENEDIS souhaite faire des travaux, à savoir la pose d'un câble électrique HTA souterrain sur le chemin rural situé entre la route de l'autan et la route du soulan. Une convention de servitude avec ENEDIS doit donc être signée pour permettre la pose de ce câble.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **D'approuver la convention de servitude avec ENEDIS pour la pose d'un câble électrique HTA souterrain sur le chemin rural**
- **D'autoriser madame le maire à signer ladite convention.**

Membres en exercice	11
Présents	10
Votants	10
Pour	10
Contre	0
Abstentions	0

### 04. Proposition liste contribuables pour la commission communale des impôts directs (CCID) (2020JUIL02\_03)

Madame le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Elle est chargée de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation.

La désignation des commissaires doit être effectuée par la direction départementale des finances publiques dans les 2 mois à compter de l'installation du conseil municipal. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double (24 noms au total), proposée sur délibération du conseil municipal.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **De transmettre au directeur régional des finances publiques la liste des 24 contribuables suivante :**

M. Serge FAURE  
 Mme Anne-Marie CROS  
 M. Claude PROCHERON  
 M. Bernard LOPEZ  
 Mme Marie-Hélène GULKASCHIAN  
 M. Gérard FOURCASSIER  
 Mme Isabelle JOURNET  
 M. Frédéric GOUBIER  
 Mme Brigitte JESTIN  
 M. Gilbert DAVID  
 Mme Martine LARRUE  
 Mme Marie-Christine DEBAX

Mme Corinne COSTES  
 M. Gilles GONZALEZ  
 M. Roger VIDOTTO  
 Mme Viviane HERINGER  
 M. Patrick COUTTENIER  
 Mme Claudine ALLEGRET-BOURDON  
 M. Claude TREMBOWSKI  
 M. Alain MARTINS  
 M. Bruno PINÇON  
 Mme Angélique FOURCASSIER  
 Mme Véronique BOUILLON  
 Mme Anne-Marie FLORIDO

Membres en exercice	11
Présents	10
Votants	10
Pour	10
Contre	0
Abstentions	0

#### **05. Autorisation signature convention d'adhésion au service retraite du CDG31 (2020JUIL02\_04)**

Dans le cadre de son partenariat avec la caisse des dépôts et consignations le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Garonne (CDG31) a mis en place un service retraite qui propose une mission d'intervention et d'assistance sur les dossiers CNRACL. En effet, pour les agents qui relèvent de ce régime spécial, il revient à la collectivité employeur de constituer leur dossier de retraite. Le CDG31 propose donc aux collectivités d'adhérer à ce service par convention pour assister ces dernières lors de la constitution de ces dossiers, voire même de réaliser les dossiers. La participation financière est demandée à l'acte, donc seulement si la commune sollicite le service.

La commune adhéraît à ce service les années précédentes. La convention étant arrivée à échéance au 31 décembre 2019, il revient de se prononcer sur son renouvellement.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **D'approuver la convention d'adhésion au service retraite du CDG31**
- **D'autoriser madame le maire à signer ladite convention.**

Membres en exercice	11
Présents	10
Votants	10
Pour	10
Contre	0
Abstentions	0

#### **06. Désignation représentants de la commune et de l'ex-CCAS pour la signature de l'acte administratif de transfert des biens du CCAS (2020JUIL02\_05)**

Vu la délibération n°2019OCT14\_02 du 14 octobre 2019 portant dissolution du CCAS de la commune,  
 Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L1311-13,

Madame le maire rappelle que par délibération du 14 octobre 2019, le conseil municipal de la commune a prononcé la dissolution du CCAS. Le CCAS étant propriétaire de biens immobiliers, il y a lieu de réaliser le transfert de propriété des biens du CCAS vers la commune. Ce transfert s'effectue par acte administratif rédigé en la forme authentique.

L'article L1311-13 du code général des collectivités territoriales habilite les maires à recevoir et à authentifier, en vue de leur publication au fichier immobilier, les actes concernant les droits réels immobiliers. Il revient ensuite à madame le maire de l'authentifier pour le publier au fichier immobilier.

Le code dispose donc que la collectivité partie à l'acte est alors représentée par un adjoint dans l'ordre du tableau.

Ainsi, le premier adjoint représentera la commune. Mais il convient de désigner une personne pour représenter l'ancien CCAS partie à l'acte également.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **De désigner Christophe COSTES pour représenter la commune à l'acte administratif de transfert des biens du CCAS**
- **De désigner Jean-Louis ZARATE pour représenter l'ex-CCAS à cet acte.**

Membres en exercice	11
Présents	10
Votants	10
Pour	10
Contre	0
Abstentions	0



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30 minutes.



Liste des délibérations adoptées :

- Vote des taux des taxes locales (N° 2020JUIL02\_01)
- Autorisation signature convention de servitude avec ENEDIS (2020JUIL02\_02)
- Proposition liste contribuables pour la commission communale des impôts directs (CCID) (2020JUIL02\_03)
- Autorisation signature convention d'adhésion au service retraite du CDG31 (2020JUIL02\_04)
- Désignation représentants de la commune et de l'ex-CCAS pour la signature de l'acte administratif de transfert des biens du CCAS (2020JUIL02\_05)

Christophe COSTES	Sylviane COUTTENIER	Fabien FERRADOU  Absent
Cédric FOURCASSIER	Emilie JAEN-CELLA	Jacques LARRUE
Corine LAUDANA	Michel MORICE	Marie-Andrée RIEU
Rachel TRILHE	Jean-Louis ZARATE	